

Avis d'Aulnay Environnement sur modification du PLU juin 2013 concernant les zones industrielles

Si on peut imaginer dans le cas particulier des terrains de Citroën (PSA) répondre à une problématique de « maintien des emplois à court terme » par une modification du PLU, cela ne justifie pas de modifier le règlement de la zone UI pour tout le territoire.

Cette modification aura forcément des conséquences négatives importantes en particulier au niveau de l'environnement, sans que cela soit mesuré.

Nous rappelons notre opposition à toutes les modifications successives depuis 2008 et notre demande urgente de réviser le PLU.

Rappelons l'incidence majeure de la suppression du COS en zone pavillonnaire (UG), avec les conséquences constatées. (division des terrains, des pavillons en logements, densification importante, diminution des espaces verts et des surfaces perméables...)

La municipalité actuelle avait dans son programme la révision du PLU avec la population : ceci est indispensable dans les meilleurs délais, d'autant que les CDT (contrats de développement territoriaux) du Grand Paris change profondément la donne.